

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Yves Charlebois	Maire	14 805	7 403	8 094	4 047
Audrey Ouellette	Conseiller	4 939	2 470		
Jean-Paul Pelletier	Conseiller	4 939	2 470		
Roger East	Conseiller	4 939	2 470		
Mathieu Henri	Conseiller	4 939	2 470		
Jean-Claude Gagnon	Conseiller	4 939	2 470		
Joël Fontaine	Conseiller	4 939	2 470		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).